De la part de la CGSP Enseignement Recherche

Pour le CE du 16 novembre 2023

Titre du point :

Des critères de la clé de répartition des moyens entre facultés pour le plan 2025-2029.

Description du point :

La CGSP Enseignement Recherche a eu connaissance de la nouvelle clé de répartition des moyens entre les facultés pour le plan 2025-2029. Par rapport à la clé en vigueur en 2020-2024, celle-ci donne une plus grande importance aux contrats de recherche obtenus (nombre et montant) et une importance plus faible à la charge d'enseignement (nombre d'étudiant·es). Ces modifications semblent en décalage avec la nécessité d'assurer un meilleur encadrement des étudiant·es à l'ULB, garant de conditions de travail et d'études décentes.

La CGSP Enseignement Recherche aimerait dès lors connaître :

- Comment les critères de la nouvelle clé de répartition des moyens entre facultés ont été établis ?
- Comment les organisations syndicales seront informées et consultées sur ces modifications ?